

221C1384
FR0014003PZ3-FS0469

14 juin 2021

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ACCOR ACQUISITION COMPANY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 juin 2021, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 9 juin 2021, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société ACCOR ACQUISITION COMPANY¹ et détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 5 123 432 actions ACCOR ACQUISITION COMPANY représentant autant de droits de vote, soit 13,49% du capital et des droits de vote de cette société², réparties comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
J.P. Morgan Securities LLC	3 262 327	8,59
J.P. Morgan Securities plc	1 861 105	4,90
Total J.P. Morgan Chase & Co.	5 123 432	13,49

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution de la détention de titres ACCOR ACQUISITION COMPANY détenus dans le cadre des activités de négociation.

À cette occasion, la société JP Morgan Securities LLC a franchi individuellement en baisse les seuils 10% du capital et des droits de vote.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4^o du code de commerce :

- la société J.P. Morgan Securities LLC précisée détenir, à cette date, 3 262 327 actions ACCOR ACQUISITION COMPANY (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion de contrats avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment ; et
- la société J.P. Morgan Securities plc précisée détenir, à cette date, 611 105 actions ACCOR ACQUISITION COMPANY (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion de contrats avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc d'utiliser lesdites actions à tout moment.

¹ Société introduite sur Euronext Paris depuis le 1^{er} juin 2021. Cf. notamment prospectus visé par l'AMF sous le n° 21-180 le 26 mai 2021 et communiqué de la société ACCOR ACQUISITION COMPANY du 28 mai 2021.

² Sur la base d'un capital composé de 37 970 000 actions représentant autant de droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.